#### DEPARTEMENT DE LA MOSELL

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

ID: 057-215704750-20240130-A\_02\_2024-AI

# **COMMUNE DE MONDORFF**

# **ARRETE PERMANENT 02/2024**

### ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

Le Maire.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-2.

Vu le Code de la route.

Vu l'article R610-5 du code Pénal.

Vu la demande de l'entreprise PARMENTIER Frères de 6 route de Gérardmer Ferme de Bénifontaine 88000 EPINAL, dans le cadre de la réalisation de travaux d'élagages. CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours des chantiers, à savoir :

- Sur l'ensemble des chemins et voies communales

#### **ARRETE**

**ARTICLE 1**: A partir du 30/01/2024 et jusqu'à la fin des travaux et en fonction des besoins de l'avancement du chantier mobile, des emprises sur chaussée seront réalisées sur les voies et chemins communaux. <u>La circulation des véhicules sera légèrement restreinte selon le positionnement des machines, le passage se faisant sur la partie de la chaussée laissée libre à la circulation.</u>

La vitesse est limitée à 30km/h et les dépassements seront interdits au droit des chantiers.

**ARTICLE 2** : Aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux excepté pour les véhicules de chantier.

**ARTICLE 3** : La signalisation réglementant le chantier et la circulation sera mise en place et enlevée par l'entreprise PARMENTIER Frères.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigades de Gendarmerie d'Hettange-Grande
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Sierck-les-Bains

Fait à Mondorff le 30/01/2024

Rachel ZIKON

57570